

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**Compte rendu de la Séance ordinaire du CM du 24 Avril 2009**

**POINT 1 :**

***Dépenses attribuées à l'article 6232 du Budget M14 section fonctionnement (fêtes et cérémonies)***

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les dépenses engendrées par les manifestations communales suivantes :

Journée des nouveaux arrivants	St Nicolas
Souvenir de la déportation du 25 avril	Sapins de Noël
Fête de la nature	Cadeaux de mariages
Fête Nationale	Cadeaux anniversaires de mariages
Cérémonie du 11 novembre	Cartes de vœux
Les 3 saintes	Repas communal

**POINT 2**

***Agents recenseurs – rémunération***

Le Conseil Municipal,

- fixe le montant global à 3 000 €
  - décide de fixer les indemnités comme suit :
  - Pour les 3 agents recenseurs : 1/5<sup>ème</sup> du montant global.
  - Pour le coordinateur : 2/5 du montant global.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2009, article 6411

**POINT 3**

***Modification des tarifs des concessions de cimetière***

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs des concessions en l'état.

**POINT 4**

***Subventions aux associations***

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

✓ Judo-Club de Metzervisse	915 €
✓ A.C.P.L.M	915 €
✓ Club de l'Amitié	750 €
✓ Metzervisse Village Lorrain	500 €
✓ UNC AFN	230 €
✓ Conseil de Fabrique	100 €
✓ Association Donneurs de sang	100 €
✓ Coopérative Scolaire de Kédange	100 €
✓ Association Organisatrice de Fête Patronale	420 €
✓ Association Organisatrice 14 juillet	420 €
✓ Prévention Routière	200 €
✓ Avant-garde	4500 €
✓ Vie et Culture	100 €
✓ APEI	400 €

**POINT 5**

***Subvention exceptionnelle***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 2680 € prévue en 2008 concernant l'achat d'un tatami pour le « Judo Club de Metzervisse » n'avait pas encore été versée, car l'achat n'avait alors pas été fait par l'association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le versement de cette subvention.

**POINT 6**

***Adhésion Association des Maires des Arrondissements de Thionville Est et Ouest***

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le versement de la cotisation de 50 € pour l'année 2009.

**POINT 7**

***Gendarmerie de Metzervisse***

Le maire expose la possibilité de voir quatre gendarmes quitter la brigade locale pour s'installer sur Guénange.

L'effectif local passerait donc de 14 à 10 gendarmes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rejette cette proposition et affirme son attachement au maintien de la répartition actuelle, soit 14 gendarmes sur la brigade de METZERVISSE.

Il étudie, avec le propriétaire des locaux actuels, la possibilité d'une extension de l'actuelle gendarmerie qui permette le logement de tous les gendarmes résidents hors casernement.